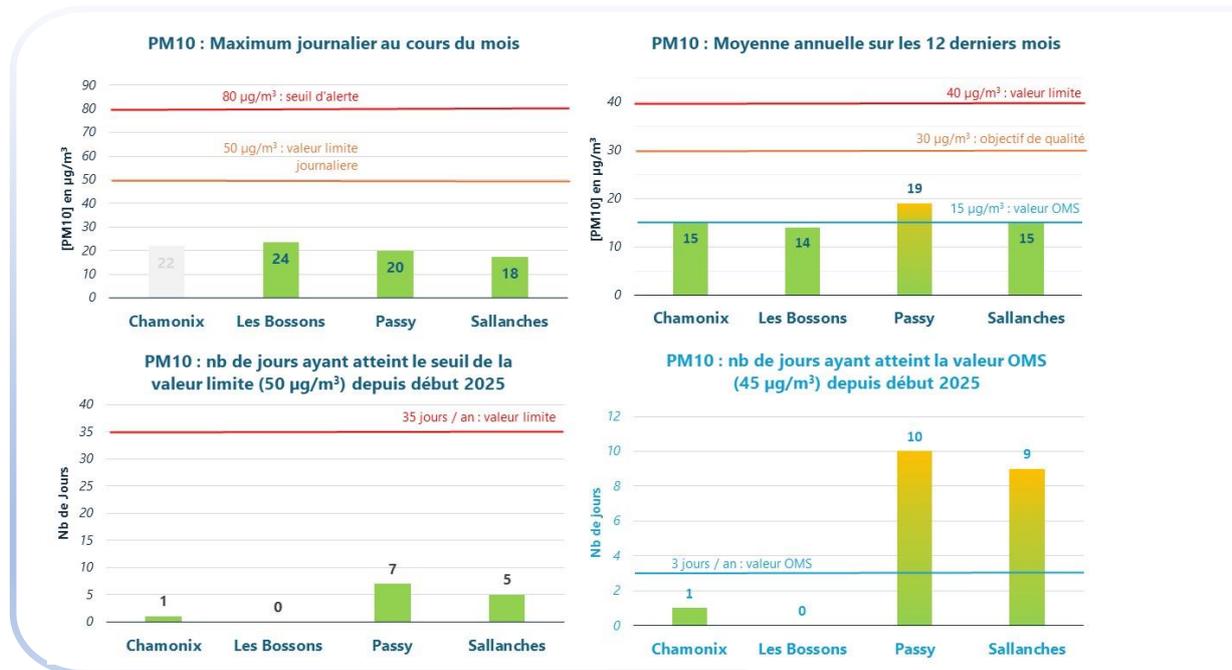


➤ Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Les conditions météorologiques de mai ont continué à favoriser une amélioration de la qualité de l'air. Les niveaux des polluants primaires ont montré une tendance générale à la baisse par rapport au mois précédent, et aucune activation de la « vigilance pollution de l'air » n'a été déclenchée dans la vallée de l'Arve durant ce mois.

Particules en suspension (PM10)



NB : suite à un problème technique entraînant une perte des données, les statistiques du mois de mai pour Chamonix ne sont pas validées (représentées en gris) et affichées à titre indicatif.

Les particules fines sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les sources sont d'origines multiples, rejets directs dans l'atmosphère (secteur résidentiel et tertiaire, industrie, transport, chantier, agriculture...), ou indirectes (remise en suspension, transport longue distance, transformation chimique, ...).

Les particules ont des effets nuisibles sur la santé et **l'exposition chronique contribue à augmenter le risque** de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires.

L'impact des conditions météorologiques d'une année à l'autre est très marqué sur les niveaux de particules en raison de la chimie atmosphérique et des phénomènes de transfert inter-régionaux.

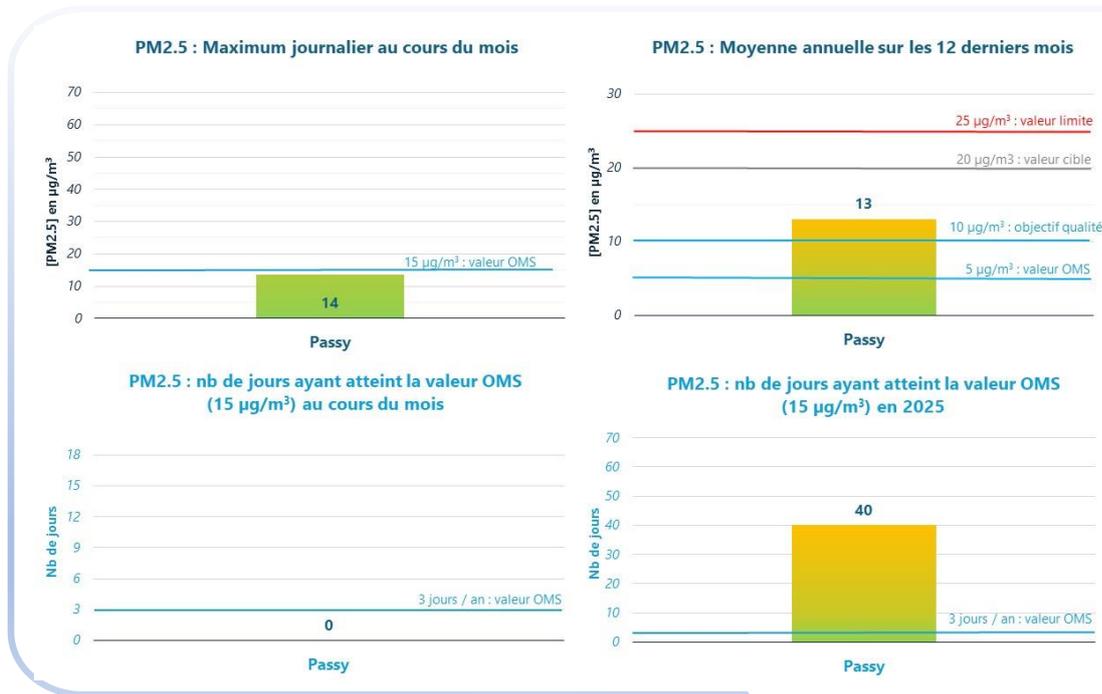
Situation vis-à-vis de la réglementation

Concernant les **particules PM10** et en comparaison avec le mois d'avril, le niveau maximum journalier évolue peu sur l'ensemble des sites. La valeur limite journalière (50 µg/m³), correspondante à une **exposition « aigue » des personnes**, n'a été dépassée sur aucun des sites.

La moyenne glissante sur les 12 derniers mois, tant en fond urbain qu'en proximité automobile, représentative de **l'exposition « chronique » aux particules**, demeure globalement stable par rapport au mois précédent. Elle reste en deçà de la valeur limite de 40 µg/m³, de l'objectif de qualité (fixé à 30 µg/m³), et de la valeur recommandée par **l'Organisation Mondiale de la Santé** (15 µg/m³ en moyenne annuelle), à l'exception du site de Passy où cette valeur est dépassée (19 µg/m³).

Enfin, la **valeur seuil journalière recommandée par l'OMS** (45 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an) a déjà été franchie sur les sites de Passy et de Sallanches.

Particules en suspension (PM2.5)



L'exposition aux particules fines PM2.5 est **un enjeu important en termes de santé publique**. Les concentrations les plus élevées sont majoritairement relevées dans le cœur dense de l'agglomération ou au voisinage des grands axes de circulation.

Situation vis-à-vis de la réglementation

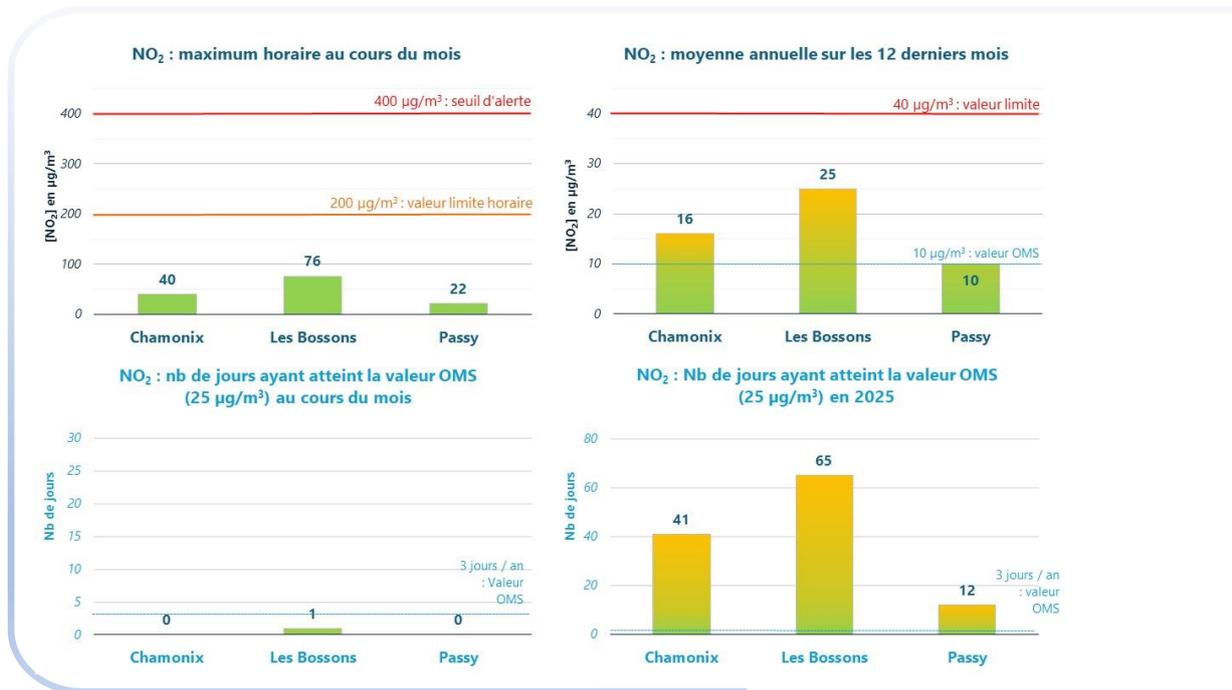
La valeur limite en PM2,5 (25 µg/m³ en moyenne annuelle), associée à **l'exposition « chronique » des personnes**, est respectée, tout comme la valeur cible de 20 µg/m³.

Cependant, **l'objectif de qualité préconisé pour protéger la santé** (10 µg/m³), calculé à titre indicatif sur les 12 derniers mois au lieu de l'année civile, est dépassé sur le site de Passy. La tendance est similaire à celle observée en situation de fond des principales agglomérations de Savoie ou de Haute-Savoie.

En ce qui concerne les **seuils de référence de l'OMS**, la valeur recommandée en moyenne annuelle (5 µg/m³) est dépassée, tout comme la valeur seuil journalière (15 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an), déjà franchie en 2025 (40 jours de dépassements depuis le début de l'année).

Le niveau maximum journalier relevé au cours du mois est proche par rapport au mois précédent, passant de 15 à 14 µg/m³.

Dioxyde d'azote (NO₂)



Le dioxyde d'azote (NO₂), **indicateur en grande majorité des activités de transport routier**, est **en baisse régulière** depuis de nombreuses années. La baisse s'explique en grande partie par le renouvellement du parc roulant ; d'autres paramètres interviennent également ponctuellement dans l'évolution des concentrations : la variation de l'intensité du trafic et l'évolution des conditions météorologiques.

En effet, les niveaux présentent **un fort contraste entre la situation de proximité et de fond**. De ce fait, au voisinage des axes routiers, les niveaux peuvent être jusqu'à 2 à 3 fois supérieurs à ceux relevés hors influence directe de ces voies.

Le dioxyde d'azote reste ainsi **une problématique au voisinage des grands axes** avec des niveaux pouvant dépasser la valeur limite annuelle (40 µg/m³) ou ponctuellement le seuil de la valeur limite horaire (200 µg/m³).

Situation vis-à-vis de la réglementation

En comparaison au mois d'avril, les maxima horaires de dioxyde d'azote ont poursuivi leur baisse en mai sur tous les sites : la concentration maximale est passée de 59 à 40 µg/m³ à Chamonix, de 87 à 76 µg/m³ sur la station Les Bossons et de 42 à 22 µg/m³ à Passy.

La valeur limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an) synonyme d'**exposition « aigue »**, n'a pas été franchie depuis plusieurs années : le dernier dépassement a été relevé le 21 février 2019 sur le site Les Bossons.

Le site en proximité des axes de circulation, Les Bossons, est invariablement le plus soumis à l'**exposition chronique** au dioxyde d'azote : la moyenne sur les 12 derniers mois enregistrée en avril reste en quasi-stagnation à 25 µg/m³ et se situe en dessous de la valeur limite annuelle de 40 µg/m³.

Concernant les **valeurs préconisées par l'OMS**, la valeur en moyenne annuelle (10 µg/m³) est dépassée sur les sites de Chamonix et des Bossons, à l'exception de Passy où la moyenne atteint tout juste cette valeur (calculée à titre indicatif sur les 12 derniers mois au lieu de l'année civile). La valeur seuil journalière (25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an) est également dépassée sur l'ensemble des sites depuis le début de l'année.

66

Liens pratiques

Bienvenue sur notre site Internet !

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Toutes les publications

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications>

Indices et normes

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/indices-et-normes>

Bulletins mensuels liés au suivi de la qualité de l'air en proximité de l'A43 en Maurienne

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/bulletins-mensuels-lies-au-suivi-de-la-qualite-de-lair-en-proximite-de-la43-en>

Pour nous contacter

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

99